

12225 Code INSEE	ST GEORGES DE LUZENCON Commune	
---------------------	-----------------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Didier CADAUX, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 507 413.76 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
VOTES : Contre 0 Pour 15

*Absentien 3  
M. BEAUFONT, M. CARNAC  
M. GAUFFRE*

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	345 963.71 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	161 450.05 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	507 413.76 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-242 377.17 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-5 314.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -247 691.17 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 507 413.76 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	247 691.17 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	259 722.59 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.  
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. Didier CADAUX, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 10/04/2025 et de la publication le 10/04/2025.

A SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, le 03/04/2025.

*Le secrétaire de séance*

Accusé de réception en préfecture  
012-211202254-20250403-20250403\_015-BF  
Reçu le 10/04/2025

